

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2026
A LA MAIRIE DE CHAUDEYROLLES

Nombre de membres :

En exercice : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Présents :

DEVIDAL Joël,
BRUN François,
DEVIDAL Geneviève
VIAL Jacques,

CROZE Marie-Odile,
CHANAL Marlène
TORNATO Christian
Celle Monique
ROMEAS Annie,

Absent(s) – excusé(s):

GIANA Sébastien, DEVIDAL Thibaut,

Ordre du jour

Approbation du PV du 28 avril 2026

1. Conseiller défense,
2. Réserve incendie (fond vert),
3. Adhésion Anem,
4. Rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal,
5. Crêpi de la salle des fêtes,
6. Commission électorale,
7. Voiries annuelles,
8. Auberge la table de Jules Vallés,
9. Questions diverses.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Geneviève DEVIDAL

Début 20 h 00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2026 : Unanimité

1 – CONSEILLER DEFENSE :

Le maire expose que la commune doit avoir un représentant défense. Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, M BRUN François est nommé.

2 – RESERVE INCENDIE -DEMANDE DE FOND VERT :

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve la demande de Fond Vert Monsieur le Maire expose le besoin de la commune de s'équiper en citerne incendie en différents point du territoire, ceci afin d'assurer une quantité d'eau nécessaire en cas de sinistre. La commune doit pouvoir fournir 60m3 la première heure après le sinistre. Après consultation du SDIS 43, la commune souhaite donc investir dans la mise en place de quatre citernes à incendie de 120 m3. (Le Cri, Chanteloube, Arsac et Valette). Monsieur le Maire présente un devis de 44 733.00 € HT pour les 4 réserves. Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention Fonds Vert. Le taux de subvention peut aller jusqu'à 80 %.

3 – ADHESION A L'ANEM :

Monsieur le Maire présente l'adhésion à l'ANEM (association nationale des élus de la Montagne). Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ; L'assemblée délibérante, à l'unanimité de ses membres, décide d'adhérer à l'ANEM pour un montant de 105.52 € comprenant l'abonnement revue et l'adhésion.

4 – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCMLM :

Le rapport d'activité de la CCMLM a été présenté au Conseil Municipal.

5 – CREPI DE LA SALLE DES FETES

La façade de la salle des fêtes se détériore de nouveau sur une partie. Monsieur le Maire propose de réaliser tout le pan de la façade sud. Pour cela un devis de 19 880.97 € TTC est présenté au Conseil Municipal.

Ce dernier approuve à l'unanimité de ses membres la réfection de la façade.

6 – COMMISSION ELECTORALE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que à la suite des élections, une commission électorale doit être nommée. Celle-ci se réunit une fois par an pour vérifier les listes électorales de la commune sont nommés 3 titulaires et 2 suppléants.

TITULAIRE	SUPPLEANTS
CROZE Marie-Odile	CELLE Monique
SALAT Alison	ROMÉAS Jean
DEVIDAL André	VINCENT Jean Louis

7 – VOIRIES ANNUELLES :

Après chaque hiver, la voirie communale subie des dégâts et de ce fait un entretien annuel est indispensable. Aussi, Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du devis estimatif établi par l'entrepris BROCC concernant cet entretien dont le montant s'élève à 92 049.60 € HT, comme suit :

- ✓ Chanteloube fuite d'eau : 553.00 € HT
- ✓ Route du Prat : 58 460.00 € HT
- ✓ Entretien courant : 17 695.00 € HT

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, Le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale comprenant le balayage des chemins et le bouchage des nids de poules en enrobé soit un montant HT de 17 695 HT €.
- Décide la réalisation de travaux à Chanteloube (fuite d'eau) pour un montant de 553.00 € HT
- Soit un montant total de travaux de 18 248.00 € HT.

En fonction de la DETR, les travaux de Colombet et d'Arsac pourraient être réalisés.

8- AUBERGE LA TABLE DE VALLES :

Monsieur le Maire expose le sujet de l'auberge communale. A ce jour aucun repreneur sérieux ne s'est présenté. La commune est toujours à la recherche de la perle rare. Lors de la dernière visite de l'auberge, Monsieur le Maire a constaté que l'auberge avait besoin d'un bon coup de nettoyage, l'entreprise la Cabottine est intervenue pour une prestation de 650.00 €.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

La cascade : est un lieu privé. A la suite d'abus des promeneurs, le propriétaire a décidé d'interdire l'accès au public sur ses terrains.

Lotissement : Monsieur le Maire va reprendre contact avec le bureau d'études pour pouvoir lancer les appels d'offres d'ici l'été.

Forêt communale : Les travaux 2026 ont été présentés à Monsieur le Maire. Ce dernier les expose à son Conseil Municipal. Cela représente une somme de 9 350.00 €.

Pour économiser, les coupures d'eaux seront réalisées par la commune.

Appartement de l'ancienne école : le moyen de chauffage de ce dernier est tombé en panne. La commune décide de le remplacer. Un devis sera demandé à l'entreprise Crespy.

Ardéchoise : Le comité des fêtes empruntera le barnum municipal, toutes les personnes sont les bienvenues.

Clôture de la séance à 21h30

P.V. arrêté lors de la séance du 9 juin 2016

Le Maire, M. JOËL DEVIDAL



Mme Geneviève DEVIDAL

Secrétaire de séance

